

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 04963

Numéro SIREN : 398 540 740

Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 5996

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/5996

Déposant :

Nom/dénomination : PIERRE ETOILE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 398 540 740

N° gestion : 1994 B 04963



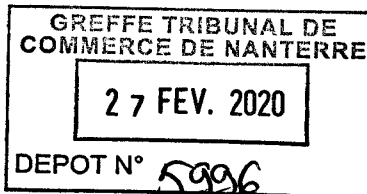
SERECEC

Paris - Compiègne - Soissons - Villers-Cotterêts

Comptabilité
Conseil
Juridique
Social
Depuis 1975

PIERRE ETOILE

43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX



*copie certifiée
conforme
à l'original*

COMPTES ANNUELS

Période du 01/08/2018 au 31/07/2019

SERECEC EXPERTISE

Avenue de la Ferte Milon Impasse des Sablons
02600 VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006
contact@serecec.fr



Sommaire

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Comptes de Résultat	5
Détails	6

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	17
----------------------------------	----

ATTESTATION

Attestation de l'expert-comptable	18
-----------------------------------	----

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe	19
----------------------	----

LIASSES FISCALES

Liasses Fiscales	34
------------------	----

Bilan actif

	31/07/2019			31/07/2018
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	11 303	11 303		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000		2 000	2 000
Construction	10 000	2 396	7 604	8 104
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	91 579	35 052	56 527	23 044
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	39 585		39 585	41 155
Créances rattachées à des participations	7 305 619		7 305 619	7 204 154
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	20 915		20 915	20 915
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 481 000	48 751	7 432 250	7 299 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	450 360	57 860	392 500	400 850
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	729 119		729 119	111 684
Autres	948 446		948 446	496 813
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 012 242		1 012 242	2 082 497
Charges constatées d'avance	337 438		337 438	246 714
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 477 606	57 860	3 419 746	3 338 556
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	10 958 606	106 611	10 851 995	10 637 929

Bilan passif

	31/07/2019	31/07/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	8 948 828	8 489 560
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	908 904	859 268
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 077 731	9 568 828
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 914	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 914	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		324 008
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	349 923	100 953
Dettes sociales	138 333	109 552
Dettes fiscales	185 117	174 094
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	92 977	360 494
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	766 350	1 069 101
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	10 851 995	10 637 929

Compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 115 979	100,00	3 966 062	100,00	-850 083	-21,43
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits			1 595	0,04	-1 595	-100,00
	3 115 979	100,00	3 967 657	100,04	-851 678	-21,47
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.	161 534	5,18	736 028	18,56	-574 494	-78,05
Variation de stocks (mat. prem.)	34	0,00	-400 850	-10,11	400 884	-100,01
Autres achats et charges externes	1 550 709	49,77	1 371 205	34,57	179 504	13,09
	1 712 276	54,95	1 706 383	43,02	5 894	0,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	65 679	2,11	62 054	1,56	3 626	5,84
Salaires et traitements	984 386	31,59	849 273	21,41	135 113	15,91
Charges sociales	474 586	15,23	435 521	10,98	39 065	8,97
Amortissements et provisions	72 795	2,34	15 360	0,39	57 435	373,93
Autres charges						
	1 597 445	51,27	1 362 207	34,35	235 238	17,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	-193 743	-6,22	899 067	22,67	-1 092 810	-121,55
Opérations en commun	0	0,00	0	0,00	0	
Produits financiers	1 167 056	37,45	110 992	2,80	1 056 064	951,47
Charges financières	73 451	2,36	146 643	3,70	-73 192	-49,91
RESULTAT FINANCIER	1 093 606	35,10	-35 650	-0,90	1 129 256	-3 167,60
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	899 863	28,88	863 417	21,77	36 446	4,22
Produits exceptionnels	20 871	0,67	1 783	0,04	19 088	NS
Charges exceptionnelles	11 831	0,38	5 932	0,15	5 898	99,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 041	0,29	-4 149	-0,10	13 190	-317,90
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
BENEFICE	908 904	29,17	859 268	21,67	49 636	5,78
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

Détail du bilan actif

	Brut	Amort. dépr.	31/07/2019 Net	31/07/2018 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	11 303	11 303		
Logiciels	0			11 303
Licence salvia gr immo	10 250		10 250	
Licence archipad ee	1 053		1 053	
Amort. licence salvia gr immo		10 250	-10 250	
Amort. licence archipad ee		1 053	-1 053	
Amort logiciels		0		-11 303
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000		2 000	2 000
Terrains	0			2 000
Terrain caves st ouen	2 000		2 000	
Construction	10 000	2 396	7 604	8 104
Construction	0			10 000
Construction caves st ouen	10 000		10 000	
Amort constructions		0		-1 896
Amort. construction caves st o		2 396	-2 396	
Autres	91 579	35 052	56 527	23 044
Materiel de transport	0			9 500
Renault zoe occasion	9 500		9 500	
Materiel bureau infor	0			35 960
2 ordinateurs dell vostro	1 298		1 298	
Dell pecision 4500	0			
Dell colour printer	0			
Dell potable e7440	1 350		1 350	
Ipad wifi cell 16gb	0			
Dell latitude e7440	0			
Surface pro 3 i5	1 115		1 115	
Microsoft surface pro 4	2 200		2 200	
Surface pro 3 core i5	1 000		1 000	
Apple iphone 6	0			
Apple iphone 6 4.7	0			
Lot 6 ordinateurs dell lat	0			
Pc portable dell latitude	0			
Portable dell latitude 747	1 610		1 610	
2 tablettes tab surface	1 175		1 175	
Portable dell latitude 744	950		950	
D poussard dell prec	2 000		2 000	
Poussard dell latit	1 375		1 375	
Dell poweredge t430	8 667		8 667	
Dell latitude e7270	1 175		1 175	
Dell latitude e5470	1 225		1 225	
Surface laptop 512 go	1 175		1 175	
Iphone xr noir 128 go	741		741	
Apple iphone xr noir 64 go tz	722		722	

Détail du bilan actif

			31/07/2019	31/07/2018
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Ecran borne 43p hybrid	3 252		3 252	
Surface laptop	1 175		1 175	
Apple ipad air 64go 1	542		542	
Apple ipad air 64go 2	542		542	
Tablette microsoft surface pro	875		875	
Pc portable dell latitude e644	930		930	
Mobilier	0			11 422
Ensemble armoires + caissons	7 943		7 943	
Ensemble 8 armoires	3 479		3 479	
Mobilier appart decor	35 565		35 565	
Amprts mat de transports		0		-3 201
Amort. renault zoe occasion		6 368	-6 368	
Amort mat bureau info		0		-24 500
Amort. 2 ordinateurs dell vost		1 298	-1 298	
Amort. dell pecision 4500		0		
Amort. dell colour printer		0		
Amort. dell potable e7440		1 350	-1 350	
Amort. ipad wifi cell 16gb		0		
Amort. dell latitude e7440		0		
Amort. surface pro 3 i5		1 115	-1 115	
Amort. microsoft surface pro 4		2 200	-2 200	
Amort. surface pro 3 core i5		1 000	-1 000	
Amort. apple iphone 6		0		
Amort. apple iphone 6 4.7		0		
Amort. lot 6 ordinateurs dell		0		
Amort. pc portable dell latitu		0		
Amort. portable dell latitude		1 316	-1 316	
Amort. 2 tablettes tab surface		968	-968	
Amort. portable dell latitude		706	-706	
Amort. d poussard dell prec		1 167	-1 167	
Amort. poussard dell latit		499	-499	
Amort. dell poweredge t430		6 554	-6 554	
Amort. dell latitude e7270		199	-199	
Amort. dell latitude e5470		199	-199	
Amort. surface laptop 512 go		177	-177	
Amort. iphone xr noir 128 go		110	-110	
Amort. apple iphone xr noir 64		108	-108	
Amort. ecran borne 43p hybrid		385	-385	
Amort. surface laptop		95	-95	
Amort. apple ipad air 64go 1		4	-4	
Amort. apple ipad air 64go 2		3	-3	
Amort. en attente f34		258	-258	
Amort. en attente f83bis		236	-236	
Amort mobilier		0		-6 137
Amort. ensemble armoires + cai		5 928	-5 928	
Amort. ensemble 8 armoires		2 493	-2 493	
Amort. mobilier appart decor		316	-316	

Détail du bilan actif

			31/07/2019	31/07/2018
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Immobilisations financières				
Participations	39 585		39 585	41 155
Parts banque populaire	5 000		5 000	5 000
Part sci bois rochefort	0			970
Part sci mederic g peri	740		740	740
Part sci jules dumien	1 000		1 000	1 000
Part sci marcel carne	1 000		1 000	1 000
Part sci le bourget				
Part sci montigny terra	200		200	200
Part sci noisy terra nat	750		750	750
Part sci saint ouen	645		645	645
Part sci sceaux 7 clos marcel	500		500	500
Part sci montigny syrene	200		200	200
Part sci bagneux	0			1 000
Part sas pierre etoile p	2 750		2 750	2 750
Part sevres grande rue	300		300	300
Part sci mont stephenson	300		300	300
Part sci 73 plessis robinso	300		300	300
Part sci montreuil pesno	800		800	800
Part sci sceaux gal lecl				
Part sci mont steph 2	300		300	300
Part sci varennes jarcy	900		900	900
Part sci antony mounie	200		200	200
Part sci plessis about	350		350	350
Part pre st gervais	800		800	800
Part plessis ardouin	550		550	550
Part antony bois verrieres	400		400	
Part sucy jean moulin	800		800	800
Part lgpd	20 000		20 000	20 000
Part le blanc mesnil	800		800	800
Créances rattachées à des participations	7 305 619		7 305 619	7 204 154
Creance blanc mesnil	160 000		160 000	
Creance sci bois rochefo	0			11 946
Creance sci mederic peri	230 568		230 568	237 468
Creance sci rue d anjou	0			32 322
Creance sci jules dumien	9 656		9 656	77 371
Creance sci marcel carne	6 962		6 962	7 977
Creance sci le bourget				
Creance sci sucy jean mo	163 583		163 583	83 158
Creance sci st ouen	385 313		385 313	394 617
Creance sci montigny tn	0			52 937
Creance sci noisy terra	6 192		6 192	51 847
Creance sci bagneux	0			9 140
Creance sevres grande ru	552 577		552 577	571 507
Creance sci sceaux 7 clos st m	0			
Creance sci monti syrene	246 195		246 195	302 701
Creance sci montigny ste	5 036		5 036	5 036
Creance sci montigny st2	984 659		984 659	1 644 659

Détail du bilan actif

	Brut	Amort. dépr.	31/07/2019 Net	31/07/2018 Net
<i>Creance p e participatio</i>	1 618 694		1 618 694	2 142 292
<i>Creance 73 ave robinson</i>	30 881		30 881	
<i>Creance montreuil pesnon</i>	0			776 115
<i>Creance sci sceaux lecle</i>				
<i>Creance varennnes jarcy</i>	226 059		226 059	208 059
<i>Creance pres st gervais</i>	581 477		581 477	80 000
<i>Creance plessis ardouin</i>	1 268 750		1 268 750	330 000
<i>Creance antony mounie</i>	422 766		422 766	80 000
<i>Creance antony bois verrieres</i>	200 000		200 000	
<i>Creance plessis about</i>	175 000		175 000	105 000
<i>Creance promoteurs grand paris</i>	31 250		31 250	
Autres	20 915		20 915	20 915
<i>Dépôts et cautions versés</i>	20 915		20 915	20 915
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 481 000	48 751	7 432 250	7 299 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	450 360	57 860	392 500	400 850
<i>Stock maison soor</i>	450 360		450 360	400 850
<i>Depreciation stock maison soor</i>		57 860	-57 860	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	729 119		729 119	111 684
<i>Clients</i>	650 190		650 190	111 684
<i>Factures a etablir fae</i>	78 929		78 929	
Autres	948 446		948 446	496 813
<i>Fournisseurs</i>				80
<i>Tresor public - pas</i>	-7 973		-7 973	
<i>Etatimpot ssocietes</i>	123 259		123 259	248 535
<i>Tva fourn cred</i>				10 197
<i>Tva a regulariser</i>	4 463		4 463	5 076
<i>Tva a rec simobilisat</i>	6 971		6 971	
<i>Tva a rec sachats</i>	30 406		30 406	
<i>Tva sur fnp</i>	12 606		12 606	4 270
<i>Debiteur notaire clamart</i>				164 289
<i>Debiteur notaire bagneux</i>	2 993		2 993	450
<i>Not beuriot - affaire jean zay</i>	729 500		729 500	
<i>Debiteur notaire sucy</i>				1 150
<i>Tickets restaurant</i>	9 710		9 710	9 510
<i>Notaire vte zanettin</i>	75		75	
<i>Produits a recevoir</i>	36 436		36 436	53 256
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 012 242		1 012 242	2 082 497
<i>Banque credit du nord</i>	7 618		7 618	5 320
<i>Banque populaire</i>	1 004 584		1 004 584	2 067 710

Détail du bilan actif

	Brut	Amort. dépr.	31/07/2019 Net	31/07/2018 Net
<i>Banque socfin</i>				9 447
<i>Caisse</i>	40		40	20
Charges constatées d'avance	337 438		337 438	246 714
<i>Charges constatees avanc</i>	337 438		337 438	246 714
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 477 606	57 860	3 419 746	3 338 556
TOTAL GENERAL	10 958 606	106 611	10 851 995	10 637 929

Détail du bilan passif

	31/07/2019	31/07/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
<i>Capital social</i>	200 000	200 000
Réserves		
Réserve Légale	20 000	20 000
<i>Reserve legale</i>	20 000	20 000
Autres	8 948 828	8 489 560
<i>Autres reserves</i>	8 948 828	8 489 560
Report à nouveau		
<i>Resultat</i>	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	908 904	859 268
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 077 731	9 568 828
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 914	
<i>Provision pour risque</i>	7 914	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 914	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		324 008
<i>Bp maison soor</i>		324 008
Emprunts et dettes financières diverses		0
<i>Cap dettes financieres</i>		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	349 923	100 953
<i>Fournisseurs</i>	188 035	74 333
<i>Fours fact non parvenue</i>	161 888	26 620
Dettes sociales	138 333	109 552
<i>Dettes sociales a payer</i>	62 370	69 502
<i>Caisse urssaf</i>	33 097	28 841
<i>Caisse reunica</i>	10 896	8 457
<i>Caisse predica</i>	3 160	2 752
<i>Charges sociales / c.payes</i>	28 809	
Dettes fiscales	185 117	174 094
<i>Tva a decaisser</i>	44 214	126 038
<i>Tva due sclts a recevoi</i>		18 614
<i>Tva / clients debiteurs</i>	108 365	
<i>Tva sur fae</i>	13 155	
<i>Dettes fiscales a payer</i>	19 383	29 442

Détail du bilan passif

	31/07/2019	31/07/2018
	Net	Net
Autres dettes	92 977	360 494
<i>Clients avoir a etablr</i>	0	600
<i>Dividendes à payer</i>	0	
<i>Debiteur 73 ave robinson</i>		356 676
<i>Debiteur blanc mesnil</i>		800
<i>Dettes montreuil pesnon</i>	23 885	
<i>Dettes 7 clos st marcel</i>	17 419	
<i>Dettes montigny terra natura</i>	46 156	
<i>Debcres salaries peg</i>	5 516	2 118
<i>Debiteur not leprat soor</i>		300
TOTAL DETTES	766 350	1 069 101
TOTAL PASSIF	10 851 995	10 637 929

Détail du compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue	3 115 979	100,00	3 966 062	100,00	-850 083	-21,43
<i>Honoraires commercialit</i>	963 376	30,92	814 943	20,55	148 433	18,21
<i>Honoraires gestion</i>	1 865 181	59,86	2 819 349	71,09	-954 169	-33,84
<i>Refacturation frais sci</i>	0		324 359	8,18	-324 359	-100,00
<i>Refacturation frais sci</i>	248 541	7,98	0		248 541	100,00
<i>Refact frais structure</i>	38 881	1,25	7 410	0,19	31 471	424,71
Autres produits			1 595	0,04	-1 595	-100,00
<i>Transfert charg salaire</i>	0		1 595	0,04	-1 595	-100,00
	3 115 979	100,00	3 967 657	100,04	-851 678	-21,47
CONSOMMATION						
Mat. premières et autres approv.	161 534	5,18	736 028	18,56	-574 494	-78,05
<i>Achat le blanc mesnil</i>	15 443	0,50	0		15 443	100,00
<i>Achat sucy en brie</i>	0		17 118	0,43	-17 118	-100,00
<i>Achat montig les sirenes</i>	0		61 000	1,54	-61 000	-100,00
<i>Achat varennnes jarcy</i>	0		25 440	0,64	-25 440	-100,00
<i>Achats sevres</i>	0		1 151	0,03	-1 151	-100,00
<i>Achat montreuil pesnon-r</i>	0		11 940	0,30	-11 940	-100,00
<i>Achat honfleur</i>	0		3 600	0,09	-3 600	-100,00
<i>Achat plessis edmo about</i>	0		74 083	1,87	-74 083	-100,00
<i>Achat clamart</i>	0		31 010	0,78	-31 010	-100,00
<i>Achat antony mounier</i>	3 875	0,12	29 730	0,75	-25 855	-86,97
<i>Achat ples trev ardouin</i>	3 180	0,10	440 399	11,10	-437 218	-99,28
<i>Achat pre saint gervais</i>	1 879	0,06	7 200	0,18	-5 321	-73,90
<i>Achats fresnes</i>	0		450	0,01	-450	-100,00
<i>Achats plessis rob cimet</i>	0		2 100	0,05	-2 100	-100,00
<i>Achat bussy</i>	0		2 245	0,06	-2 245	-100,00
<i>Achat bussy st g abando</i>	2 245	0,07	-2 245	-0,06	4 490	-200,00
<i>Affaire vanves</i>	3 118	0,10	0		3 118	100,00
<i>Achat maison soor</i>	51 377	1,65	0		51 377	100,00
<i>Achats mont terra natura</i>	1 606	0,05	0		1 606	100,00
<i>Achat bagneux blanchard</i>	0		0		0,00	0,00
<i>Achat anth jo cluny bois ver</i>	30 762	0,99	0		30 762	100,00
<i>Achat villennesseine</i>	0		30 807	0,78	-30 807	-100,00
<i>Achat le bretonneux</i>	10 749	0,34	0		10 749	100,00
<i>Achat st ouen jj rousseau</i>	33 500	1,08	0		33 500	100,00
<i>Achat auxerre</i>	3 800	0,12	0		3 800	100,00
Variation de stocks (mat. prem.)	34	0,00	-400 850	-10,11	400 884	-100,01
<i>Achat plessis tranway</i>	25 850	0,83	0		25 850	100,00
<i>Stock final m soor</i>	-452 227	-14,51	-400 850	-10,11	-51 377	12,82
<i>Stock initial m soor</i>	400 850	12,86	0		400 850	100,00
<i>Achats antony zac jean zay</i>	0		0		0,00	0,00
<i>Achat taverny</i>	24 961	0,80	0		24 961	100,00
<i>Achat combes la ville</i>	146	0,00	0		146	100,00
<i>Achat 73 robinson</i>	453	0,01	0		453	100,00

Détail du compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
<i>Achats chesnay</i>	0		0		0,00	0,00
Autres achats et charges externes	1 550 709	49,77	1 371 205	34,57	179 504	13,09
<i>Petit materieloutillage</i>	7 821	0,25	5 869	0,15	1 951	33,25
<i>Fournitures administrati</i>	18 322	0,59	14 782	0,37	3 540	23,95
<i>Sous traitance arenice</i>	182 516	5,86	156 000	3,93	26 516	17,00
<i>Sous traitance m g i c 2</i>	182 516	5,86	156 000	3,93	26 516	17,00
<i>Sous traitance fuchs</i>	0		38 508	0,97	-38 508	-100,00
<i>Locations immobilières</i>	239 633	7,69	199 775	5,04	39 858	19,95
<i>Locations diverses</i>	10 899	0,35	0		10 899	100,00
<i>Loc photocopieur locam</i>	8 712	0,28	8 712	0,22	0,00	0,00
<i>Loc photocopieur leasecomm</i>	14 287	0,46	10 000	0,25	4 287	42,87
<i>Loc grenke</i>	1 440	0,05	1 080	0,03	360	33,33
<i>Loc pkg</i>	2 200	0,07	0		2 200	100,00
<i>Charges locatives</i>	0		220	0,01	-220	-100,00
<i>Ent rep mat roulant</i>	329	0,01	0		329	100,00
<i>Entretien locaux</i>	0		697	0,02	-697	-100,00
<i>Entretien materiel</i>	947	0,03	212	0,01	735	347,42
<i>Maintenance photocopieur</i>	9 509	0,31	9 569	0,24	-59	-0,62
<i>Maintenance informatique</i>	15 279	0,49	18 848	0,48	-3 569	-18,94
<i>Maintenance internet</i>	2 685	0,09	2 767	0,07	-82	-2,95
<i>Assurance rc promoteur</i>	131 142	4,21	24 703	0,62	106 439	430,87
<i>Assurances bureaux</i>	0		164	0,00	-164	-100,00
<i>Assurances diverses</i>	2 722	0,09	1 487	0,04	1 235	83,06
<i>Assurance multirisque</i>	2 978	0,10	2 075	0,05	903	43,54
<i>Assurance allianz</i>	1 069	0,03	1 000	0,03	69	6,95
<i>Documentation technique</i>	4 324	0,14	5 183	0,13	-859	-16,57
<i>Documentation seminaire</i>	427	0,01	1 532	0,04	-1 104	-72,10
<i>Personnel interimaire</i>	17 376	0,56	180 999	4,56	-163 623	-90,40
<i>Honoraires comptables</i>	18 644	0,60	18 281	0,46	363	1,98
<i>Frais dactes contenti</i>	5 926	0,19	4 500	0,11	1 426	31,68
<i>Honoraires divers</i>	33 308	1,07	37 837	0,95	-4 529	-11,97
<i>Honoraires rousseau</i>	133 900	4,30	107 130	2,70	26 770	24,99
<i>Honoraires foyer</i>	56 820	1,82	37 410	0,94	19 410	51,88
<i>Honoraires pjd immo</i>	182 610	5,86	63 000	1,59	119 611	189,86
<i>Honoraires c a c</i>	10 137	0,33	10 050	0,25	87	0,86
<i>Publicite</i>	68 231	2,19	52 700	1,33	15 530	29,47
<i>Cadeaux clientele</i>	8 922	0,29	7 682	0,19	1 241	16,15
<i>Pourboires et dons</i>	0		9 000	0,23	-9 000	-100,00
<i>Frais transport</i>	0		12	0,00	-12	-100,00
<i>Frais coursiers</i>	3 232	0,10	2 693	0,07	538	19,99
<i>Frais deplacts divers</i>	0		656	0,02	-656	-100,00
<i>Frais déplacement</i>	0		17 967	0,45	-17 967	-100,00
<i>Frais deplct gedoux</i>	17 890	0,57	11 254	0,28	6 636	58,96
<i>Frais deplacts divers</i>	812	0,03	0		812	100,00
<i>Frais deplct deliberos</i>	1 280	0,04	902	0,02	378	41,90
<i>Frais deplct marlier</i>	9 110	0,29	8 378	0,21	732	8,74

Détail du compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
<i>Frais deplct sal sudrot</i>	817	0,03	971	0,02	-154	-15,85
<i>Frais deplct e marot</i>	0		2 649	0,07	-2 649	-100,00
<i>Frais deplct a kaihari</i>	4 277	0,14	3 837	0,10	440	11,46
<i>Frais deplct boulon</i>	0		547	0,01	-547	-100,00
<i>Frais deplct j zeitoun</i>	13 849	0,44	13 553	0,34	296	2,18
<i>Frais deplct dumont</i>	1 254	0,04	1 055	0,03	199	18,88
<i>Frais deplact verriere</i>	0		6 445	0,16	-6 445	-100,00
<i>Frais deplct r mensi</i>	220	0,01	84	0,00	136	161,56
<i>Frais deplacement tilliet nath</i>	80	0,00	0		80	100,00
<i>Frais deplct mano cecile</i>	235	0,01	291	0,01	-56	-19,16
<i>Frais deplct barugel</i>	602	0,02	461	0,01	141	30,46
<i>Frais deplct descieux</i>	379	0,01	0		379	100,00
<i>Frais deplct butticaz</i>	0		659	0,02	-659	-100,00
<i>Frais deplct billereau</i>	698	0,02	4 080	0,10	-3 382	-82,89
<i>Frais deplct badzoukoura</i>	0		40	0,00	-40	-100,00
<i>Frais deplct rabier</i>	1 112	0,04	528	0,01	584	110,50
<i>Frais deplct leproux</i>	0		92	0,00	-92	-100,00
<i>Frais deplct alena</i>	298	0,01	0		298	100,00
<i>Frais deplcts mgic2</i>	8 760	0,28	8 760	0,22	0,00	0,00
<i>Frais deplcts arenice</i>	6 000	0,19	6 000	0,15	0,00	0,00
<i>Frais deplcts mensi rham</i>	0		71	0,00	-71	-100,00
<i>Frais deplacement victor</i>	1 468	0,05	0		1 468	100,00
<i>Frais deplct fatma bouzoffara</i>	40	0,00	0		40	100,00
<i>Frais mission divers</i>	58 281	1,87	39 722	1,00	18 559	46,72
<i>Tel portable sfr</i>	5 563	0,18	2 429	0,06	3 134	129,04
<i>Tel portable sudrot</i>	540	0,02	360	0,01	180	50,00
<i>Tel portable gedoux</i>	1 696	0,05	925	0,02	771	83,39
<i>Tel bouygues</i>	5 259	0,17	4 676	0,12	582	12,45
<i>Internet google</i>	0		192	0,00	-192	-100,00
<i>Internet microsoft</i>	0		1 613	0,04	-1 613	-100,00
<i>Bouygues issy</i>	0		21	0,00	-21	-100,00
<i>Affranchissements</i>	8 811	0,28	11 264	0,28	-2 453	-21,78
<i>Services bancaires</i>	14 143	0,45	20 636	0,52	-6 493	-31,46
<i>Frais bancaires cdn</i>	1 352	0,04	0		1 352	100,00
<i>Autres services exterieu</i>	0		2 968	0,07	-2 968	-100,00
<i>Prestations natixis</i>	248	0,01	75	0,00	173	230,75
<i>Cotisations</i>	6 773	0,22	6 566	0,17	207	3,15
	1 712 276	54,95	1 706 383	43,02	5 894	0,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	65 679	2,11	62 054	1,56	3 626	5,84
<i>Taxe apprentissage</i>	2 300	0,07	6 185	0,16	-3 885	-62,81
<i>Formation profil cont</i>	10 622	0,34	13 567	0,34	-2 945	-21,71
<i>Formations</i>	41 716	1,34	5 280	0,13	36 436	690,07
<i>Cfecvae</i>	10 898	0,35	37 111	0,94	-26 213	-70,63
<i>Autres impots et taxes</i>	143	0,00	-90	-0,00	233	-258,89

Détail du compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
Salaires et traitements	984 386	31,59	849 273	21,41	135 113	15,91
Salaires employés	968 926	31,10	854 174	21,54	114 752	13,43
Indemnités licenciement	0		2 066	0,05	-2 066	-100,00
Indemnités transactionne	0		2 000	0,05	-2 000	-100,00
Provisions congés payés	15 459	0,50	-8 967	-0,23	24 427	-272,40
Charges sociales	474 586	15,23	435 521	10,98	39 065	8,97
Cotisations urssaf	311 713	10,00	280 332	7,07	31 381	11,19
Cotisations reunica	96 023	3,08	83 547	2,11	12 476	14,93
Cotisations predica	27 485	0,88	24 977	0,63	2 507	10,04
Credit impôt cice	-1 632	-0,05	-11 014	-0,28	9 382	-85,18
Medecine travail	1 246	0,04	1 178	0,03	69	5,83
Charges sociales	6 218	0,20	-3 898	-0,10	10 116	-259,51
Tickets restaurant	17 545	0,56	17 680	0,45	-135	-0,76
Frais transport salarié	4 490	0,14	3 737	0,09	753	20,16
Autres frais personnel	11 498	0,37	38 982	0,98	-27 484	-70,50
Amortissements et provisions	72 795	2,34	15 360	0,39	57 435	373,93
Dotation aux amortisss	14 934	0,48	15 360	0,39	-426	-2,77
Dotation deprecitation stock	57 860	1,86	0		57 860	100,00
	1 597 445	51,27	1 362 207	34,35	235 238	17,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	-193 743	-6,22	899 067	22,67	-1 092 810	-121,55
Produits financiers	1 167 056	37,45	110 992	2,80	1 056 064	951,47
Interetsavance cpte crt	33 558	1,08	58 109	1,47	-24 551	-42,25
Produits participation	1 131 772	36,32	51 548	1,30	1 080 225	NS
Revenus autres creances	1 726	0,06	1 335	0,03	390	29,21
Charges financières	73 451	2,36	146 643	3,70	-73 192	-49,91
Interets de decouvert	0		40 185	1,01	-40 185	-100,00
Pertes participations	73 451	2,36	106 458	2,68	-33 007	-31,00
RESULTAT FINANCIER	1 093 606	35,10	-35 650	-0,90	1 129 256	-3 167,60
RESULTAT COURANT	899 863	28,88	863 417	21,77	36 446	4,22
Produits exceptionnels	20 871	0,67	1 783	0,04	19 088	NS
Produits exceptionnels	20 871	0,67	1 783	0,04	19 088	NS
Charges exceptionnelles	11 831	0,38	5 932	0,15	5 898	99,43
Charges exceptionnelles	3 917	0,13	5 932	0,15	-2 016	-33,98
Dotation prov pour risque	7 914	0,25	0		7 914	100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 041	0,29	-4 149	-0,10	13 190	-317,90
BENEFICE	908 904	29,17	859 268	21,67	49 636	5,78

cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

N° 11084*20

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/08/2018	et clos le	31/07/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
PIERRE ETOILE			
SIRET	3 9 8 5 4 0 7 4 0 0 0 2 2	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
43 RUE CAMILLE DESMOULINS			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CONSTRUCTION CONSEIL PROMOTION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	153207
Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SERGE EXPERTISE - Avenue de la Ferte Milor	
Impasse des Sablons	Tél:
02600 VILLERS COCHERET (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 31/10/2019
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Lieu: ISSY LES MOULINEAUX
	Qualité et nom du signataire: Expert-Comptable Chloé Barat
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
NOTICE DU FORMULAIRE N° 2065-SD

2019

NOUVEAUTÉS

• **Taux normal d'impôt sur les sociétés abaissé à 31 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (BOI-IS-LIQ-10)**

Conformément à l'article 84 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, le taux normal d'IS est abaissé de 33 1/3% à 31% pour toutes les entreprises à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019. Pour les entreprises ayant un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019 (cas des entreprises cessées), le montant du bénéfice taxé au taux normal doit être indiqué dans la case « bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.

• **Création d'une exonération pour les entreprises implantées dans les bassins urbains à dynamiser**

Il est prévu une exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises créées dans les bassins urbains à dynamiser (BUD) entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 (art. 44 *sexdecies* du CGI). L'option pour bénéficier de cette exonération doit être notifiée au service des impôts des entreprises auprès duquel est souscrite la déclaration de résultats.

Les entreprises bénéficiant de cette nouvelle exonération doivent cocher la case créée à cet effet sur le formulaire n° 2065-SD (cadre C-3)

• **Informations sur la tenue d'une comptabilité informatisée**

Les entreprises sont invitées à préciser si leur comptabilité est informatisée. Dans l'affirmative, il convient d'indiquer le nom du logiciel utilisé. Ces informations doivent être portées dans le nouveau cadre créé à cet effet sur le formulaire n° 2065-SD (cadre G).

• **Déclaration pays par pays n° 2258-SD (CbC / DAC4)**

Les entreprises françaises soumises au dépôt d'une déclaration pays par pays n° 2258-SD doivent remplir le nouveau cadre F du formulaire n° 2065-SD (obligation prévue à l'article 46 *quater* 0 YE du CGI). Ce cadre doit être rempli différemment selon la qualité de la société :

- la société française, tête de groupe, soumise à l'obligation de souscrire la déclaration pays par pays n° 2258-SD (CGI art. 223 *quinquies* C-I-1), doit cocher la case située au paragraphe 1 du cadre F, que la déclaration n° 2258-SD soit souscrite par elle-même ou par une autre entité du groupe. Si elle est soumise au dépôt de cette déclaration mais qu'elle a désigné une autre entité du groupe (située en France ou à l'étranger) pour souscrire la déclaration, elle doit également indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée au paragraphe 2 du cadre F (à minima la ville et le pays pour l'adresse) ;

- la société française désignée par la société tête de groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD doit cocher la case créée à cet effet au paragraphe 3 du cadre F. Dans ce cas, l'entité désignée doit également indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe (à minima la ville et le pays pour l'adresse).

RAPPELS

La date limite de paiement du solde d'impôt sur les sociétés est fixée au 15 mai pour les exercices clos au 31 décembre étant précisé que le remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés et de contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés demandé sur le relevé de solde n° 2572-SD est conditionné au dépôt de la déclaration de résultats.

• **Taux d'IS applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018**

À compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018, il est rappelé que le taux d'IS à 28% s'applique à l'ensemble des redevables jusqu'à 500 000 € de bénéfices. Au delà, le taux applicable reste de 33 1/3%.

A noter que les PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 € et qui sont détenues pour 75% au moins directement et indirectement par des personnes physiques continuent d'être imposées au taux de 15% pour la fraction de leur bénéfice inférieure à 38 120 € par période de 12 mois.

• **Taxation au tonnage**

En cas d'option pour le régime de taxation au tonnage pour les entreprises de transport maritime (cf. BOI-IS-BASE-60-40-20), cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD).

• **PME innovantes**

Les PME innovantes doivent cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD). Le tableau récapitulatif des investissements réalisés doit être déposé en annexe libre.

OBSERVATIONS

Le formulaire n° 2065-SD et son annexe 2065 b/s-SD sont servis par toutes les sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit le régime d'imposition (réel normal ou réel simplifié).

Une liasse (tableaux n° 2050 à 2059 G pour le réel normal ou 2033 A à G pour le réel simplifié) sera jointe au formulaire.

Le recours à l'un ou à l'autre de ces régimes est matérialisé par une mention portée au niveau de l'en tête du formulaire.

Elle est accompagnée des documents annexes visés dans la présente notice ou dans la notice n° 2032-NOT-SD ou 2033-NOT-SD.

Elle est obligatoirement souscrite par voie électronique (CGI art. 1649 *quater* B *quater*).

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION - Cadre C

Cadre Résultat fiscal

Le résultat fiscal doit être ventilé en fonction des différents taux applicables à l'entreprise (BOI-IS-LIQ-10).

Pour les sociétés en intégration fiscale, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés membres du groupe.

Cadre Plus-values

• **Plus-value à long terme imposables au taux de 15 % :**

La case plus-values à long terme imposables à 15 % contient le montant imposable des plus-values à long terme, après les éventuelles imputations des moins-values à long terme ou des déficits.

Le régime des plus ou moins-values à long terme réalisées au titre des exercices ouverts à compter du 26 septembre 2007 s'applique à la plus ou moins-value résultant de la cession d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel qui satisfait aux conditions prévues au 1 de l'article 39 *terdecies* du même code, sous réserve qu'il n'existe pas de liens de dépendance entre l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire au sens du 12 de l'article 39 du même code. Le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière réalisées à compter du 26 septembre 2007.

• **Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % :**

Ce cadre permet de porter sur la déclaration le résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets imposé au taux de 15%. Cette information est nécessaire pour déterminer le montant des acomptes dus par l'entreprise. Ce taux s'applique aux seules sous-concessions des droits de la propriété industrielle éligibles, à la double condition que l'entreprise concédant la licence d'exploitation prise en concession soit la première entreprise bénéficiant à ce titre du régime des plus-values à long terme, et qu'elle apporte la preuve de la réalité économique et de la rentabilité de cette opération (article 126 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011).

• **Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :**

Il s'agit notamment du montant net des plus et moins-values à long terme afférentes à des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007 (art. 219 I a du CGI).

• **Autres plus-values imposables au taux de 19 % :**

Il s'agit notamment :

* des plus-values latentes imposées lors d'option pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) ;



[Signature]

* des plus-values réalisées en cas de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir, situés dans certaines zones géographiques, sous condition de transformation en logements ou de construction de logements, lorsque ces cessions sont réalisées au profit de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, de certaines sociétés foncières spécialisées (SIIC, SPICAV, SCPI...), d'organismes en charge du logement social ou de sociétés civiles de constructions-vente bénéficiant du régime fiscal de l'article 239 *ter* du CGI (art. 210 F du CGI);

* des plus-values latentes imposées lors de la transformation d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés en sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (art. 219 IV alinéa 2 et 208-3° *nonies* du CGI).

• **Plus-values à long terme imposables au taux de 0%:**
Il s'agit des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation (art. 219 I a *quinquies* du CGI).

• **Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* du CGI:**
Il s'agit du montant des plus-values exonérées à l'occasion de la cession d'une branche complète d'activité dans les conditions prévues à l'article 238 *quindecies* du CGI.

Cadre Abattements et exonérations

• **Autres dispositifs**
Il s'agit notamment des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (art. 208 D du CGI), ou de l'exonération liée aux bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies* du CGI).

• **Option pour les crédits d'impôt outre-mer (articles 244 *quater* X et 244 *quater* W du CGI)**
Les entreprises qui entendent bénéficier du crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif doivent formaliser leur option sur la déclaration de résultats n° 2065-SD (cf. BOI-BIC-RICI-10-160-10). Les entreprises ou organismes, quel que soit leur chiffre d'affaires, qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt dans le secteur du logement social doivent également porter leur option sur le formulaire n° 2065-SD (cf. BOI-IS-RICI-10-70-10).

• **Bénéfice ou déficit exonéré**
Les entreprises doivent mentionner le montant des exonérations et abattements pratiqués dans le cadre des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Le total de ces sommes est égal aux sommes mentionnées au tableau n° 2058-A-SD, ligne XF et ventilées obligatoirement dans les cases K9, L2, L5, L6, K3, OV, 1F, XC, PA et PC ou au tableau n° 2033-B-SD, ligne 342.
Pour bénéficier des exonérations ou abattements, les entreprises doivent joindre à leur formulaire les états mentionnés sur la notice n° 2032-NOT-SD (réel) ou n° 2033-NOT-SD (RSI). Les éléments rappelés dans la rubrique C3 ne doivent pas être retranchés des résultats figurant dans les rubriques C1 et C2, ces opérations ayant déjà été effectuées dans les tableaux n° 2058-A-SD ou 2033-B-SD.

IMPUTATIONS - Cadre D

Vous pouvez vous reporter utilement à la notice du formulaire n° 2572-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus mobiliers de source française ou étrangère, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les certificats établis par le comptable public attestant du montant de l'impôt déjà versé ou afférents aux primes de remboursement.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus auxquels sont attachés, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les formulaires n° 2066-SD et mentionner le total figurant au cadre VII de ces formulaires.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 *nonies* à 234 *quindecies* du CGI) - Cadre E

Elle s'applique aux revenus retirés de la location des locaux situés dans les immeubles achevés depuis quinze ans au moins, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Il convient de se reporter à la notice 2032-NOT-SD (réel normal) ou 2033-NOT-SD (réel simplifié d'imposition) pour de plus amples renseignements.

Le montant figurant cadre E du présent formulaire devra être reporté sur le relevé d'acompte n° 2571-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD. Cette contribution est auto liquidée suivant les règles de l'impôt sur les sociétés.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS - Cadre H

(1) Il s'agit notamment:

- * des intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales dont le paiement donne lieu à l'établissement d'un relevé de coupons;
- * des produits des parts sociales dans les sociétés à responsabilité limitée et des dividendes payés aux commanditaires dans les sociétés en commandite simple.

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés créées de fait et les sociétés en participation qui ont opté pour leur assujettissement à l'impôt par prélèvement sur les bénéfices des exercices clos avant que l'option ou la transformation ait pris effet (ou sur des réserves constituées au moyen de ces bénéfices) et qui ont supporté l'impôt sur le revenu, au nom des associés, commandités ou participants.

(2) Il convient de porter dans ce cadre le montant des sommes versées ou avantages alloués au titre de ces distributions au cours de l'exercice.

(3) Ces distributions comprennent essentiellement:

- * les rémunérations allouées aux administrateurs et non déductibles pour le calcul du bénéfice;
- * les distributions ne résultant pas de décisions régulières des organes compétents de la société, notamment: intérêts excédentaires des comptes courants d'associés, dons et subventions non admis dans les charges, dépenses de caractère somptuaire, rémunérations excessives ou non déclarées, exclues des charges déductibles.

Le détail de ces distributions est à préciser par nature sur les lignes e à h.

Il s'agit des revenus distribués par des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou soumises sur option à cet impôt et résultant de décisions régulières des

(4) organes compétents (2° du 3 de l'article 158 du CGI).

(5) La société fournit par ailleurs les formulaires individuels visés aux articles 242 *ter* du CGI et 49 H de l'annexe III au même code.

REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS - Cadre I

Ce cadre concerne les sociétés à responsabilité limitée (SARL) n'ayant pas opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée à associé unique (EURL) passibles de l'impôt sur les sociétés de droit ou sur option, les sociétés en commandite par actions (SCA) et les sociétés de personnes, sociétés en nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés créées de fait et sociétés en participation (SEP) ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. S'il est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION - Cadre K

• **RÉMUNÉRATIONS**

(a) Le montant à mentionner dans cette case correspond au montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

(b) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

• **MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)**
Il s'agit des moins-values taxées au taux de 15%, prévues par l'article 219 I a *ter* et a *quater* du CGI.
Pour obtenir plus d'explications, consulter la notice n° 2033-NOT-SD, Tableau n° 2033-C-SD, Cadre III.

Désignation de l'entreprise :		PIERRE ETOILE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		43 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92130 - ISSY LES MOULINEAUX		Durée de l'exercice précédent *		TU Ré		
Numéro SIRET *		3 9 8 5 4 0 7 4 0 0 0 2 2		Néant ☐				
				Exercice N clos le,		3 1 0 7 2 0 1 9		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11303	AG	11303		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2000	AO		2000	
		Constructions	AP	10000	AQ	2396	7604	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	91579	AU	35052	56527	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	39585	CV		39585	
		Créances rattachées à des participations	BB	7305619	BC		7305619	
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	20915	BI		20915	
TOTAL (II)		BJ	7481001	BK	48751	7432250		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	450360	BU	57860	392500	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	729119	BY		729119	
		Autres créances (3)	BZ	956419	CA		956419	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1012242	CG		1012242	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	337438	CI		337438	
TOTAL (III)		CJ	3485578	CK	57860	3427718		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10966579	1A	106611	10859969		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	7305619	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an : CR		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200000)	DA	20000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	894882		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	90890		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1007773		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	791		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	791		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34992		
	Dettes fiscales et sociales	DY	33142		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	9297			
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	77432		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1085996		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77432			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	2867437	FH	248541
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2867437	FK	248541
	Production stockée *			FL	3115978
	Production immobilisée *			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO	
	Autres produits (1) (11)			FP	
				FQ	
			FR	3115978	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	161534
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	34
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1550709
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	65679
	Salaires et traitements *			FY	984386
	Charges sociales (10)			FZ	474586
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	14934
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	57860
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)		GE		
			GF	3309722	
			GG	-193744	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	33558
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1131772
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1726
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
			GP	116705	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7345
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
				GU	7345
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
			GV	109360	
			GW	89986	

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	20871	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	20871	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3917	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	7914	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11831	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9040	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4303905	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3395004	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	908904	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
TUP BAGNEUX			3046	Produits exceptionnels		
LIQUIDATION SCI			460			
SOLDE DECOMPTE NOTAIRE CLAMART			405			
VIREMENT BAGNEUX TERRA NATURA				20075		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise PIERRE ETOILE										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	11303	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	2000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	10000	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	9500	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	47382	LC		LD	47910	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				IH		LI		IJ		
	Avances et acomptes				LK		IL		LM		
	TOTAL III				LN	68882	LO		LP	47910	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	7245309	8V		8W	466678
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	20915	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	7266224	1R		1S	466678		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7346409	ØH		ØJ	471470		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2		3			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	11303	IX	11303	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	2000	IZ	2000	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	10000	MC	10000	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	9500	MR	9500	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	13220	MT	82078	MU	82078	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	13220	NH	103578	NI	103578	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ	4566891	ØX		ØY	7345204	ØZ	7345204
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	20915	2G	20915		
TOTAL IV		I3	4566891	NJ		NK	7366119	2H	7366119		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4566891	ØK	13220	ØL	7481000	ØM	7481000		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 31 07 2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 — col. 2) — col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise PIERRE ETOILE	Néant ☐ *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11303	PF		PG		PH	11303
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1896	PN	500	PO		PQ	2396
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	3201	QI	3167	QJ		QK	6368
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30637	QM	11267	QN	13220	QO	28684
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35734	QV	14934	QW	13220	QX	37448
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	47037	ØP	14934	ØQ	13220	ØR	48751

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PIERRE ETOILE		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	57860	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	7914	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	7305619	UM	7305619	UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	20915	UV		UW	20915			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	729119		729119					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	123259		123259					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	54446		54446					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	778714		778714					
	Charges constatées d'avance			VS	337438		337438					
TOTAUX			VT	9349510	VU	9328595	VV	20915				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	349923		349923						
Personnel et comptes rattachés			8C	62370		62370						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	75963		75963						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	165734		165734						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27356		27356						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	92977		92977						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	774323	VZ	774323						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 201

PIERRE ETOILE

Désignation de l'entreprise :		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/10/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	90890
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	73450	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	73450
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	8636	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	990990
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	1131772
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					WB	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							Y2	
	Majoration d'amortissement *							YD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		YF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	12420
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XII	114419
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	15320
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XO	15320
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>PIERRE ETOILE</u>			Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	292014	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	292014	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	153207	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	445221	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	91180	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	859268		– Autres réserves	ZD	459268				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	400000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	859268		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	859268		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	365032			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	277171			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	17376			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	441344			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	449786			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1550709			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	10898			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	54781			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	65679			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	609839			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	311240			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						ØB	968926			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



[Signature]

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	DELL PECISION 4500	575		575	
	2	DELL COLOUR PRINTER	906		906	
	3	IPAD WIFI CELL 16GB	507		507	
	4	DELL LATITUDE E7440	1698		1698	
	5	APPLE IPHONE 6	599		599	
	6	APPLE IPHONE 6 4.7	525		525	
	7	LOT 6 ORDINATEURS DEL	7390		7390	
	8	PC PORTABLE DELL LATI	1020		1020	
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		0	0			
	2		0	0			
	3		0	0			
	4		0	0			
	5		0	0			
	6		0	0			
	7		0	0			
	8		0	0			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD - (SDNC-DGFIP) - Novembre 2018



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

D PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **PIERRE ETOILE**

Néant



① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H ⑦
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compte du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 201

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PIERRE ETOILE	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

PIERRE ETOILE

□

Désignation de l'entreprise:										Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le:01/08/2018..... et clos le:31/07/2019.....										Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :										YP	16																				
Dont apprentis										YF																					
Dont handicapés										YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3115979																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																					
TOTAL 1										OX	3115979																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																					
Subventions d'exploitation reçues										OF																					
Variation positive des stocks										OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																					
TOTAL 2										OM																					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats										ON	187677																				
Variation négative des stocks										OQ	34																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1247395																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																					
TOTAL 3										OJ	1435106																				
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	1680873																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1680873																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	3115979		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	16															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												HX																			
Période de référence										GY	0	1	/	0	8	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	0	7	/	2	0	1	9
Date de cessation										HR			/			/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



[Signature]

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 9

N° SIRET

3 9 8 5 4 0 7 4 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

ARENICE DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

4 1 7 6 2 3 4 2 8

% de détention

43.5

Nb de parts ou actions

435

Adresse :

N°

3

Voie

RUE FELIX FAURE

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

MGIC2

N° SIREN (si société établie en France)

4 8 4 5 7 7 9 1 1

% de détention

51.5

Nb de parts ou actions

515

Adresse :

N°

49

Voie

RUE DE LA FOSSE A LA CANE

Code Postal

85350

Commune

ILE D YEU

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 201

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 9

N° SIRET 3 9 8 5 4 0 7 4 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

16

Forme juridique	SCI	Dénomination	73 AVENUE ROBINSON	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 8 8 5 7 6 4	% de détention	30
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 4 2 4 3 8 8	% de détention	20
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	AUBERVILLIERS MARCEL CARNE	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 4 2 0 4 4 3 9	% de détention	100
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	GENNEVILLIERS JULES DUMIEN	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 4 2 3 1 9 5 2	% de détention	100
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	BAGNEUX TERRA NATURA	N° SIREN (si société établie en France)	7 5 3 9 4 4 0 7 3	% de détention	100
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MEDERIC GABRIEL PERI	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 1 1 3 5 5 1 1	% de détention	75
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY LES SIRENES	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 1 6 0 0 8 4 4	% de détention	20
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 4 9 1 9 9 3	% de détention	30
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		

Concepteur : NETecom Groupe Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



[Signature]

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 9

N° SIRET 3 9 8 5 4 0 7 4 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIERRE ETOILE

ADRESSE (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS

CODE POSTAL 92130

VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON 2	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	30
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY TERRA NATURA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	20
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTREUIL PESNON	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	NOISY TERRA NATURA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	75
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SAS	Dénomination	PIERRE ETOILE PARTICIPATION	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	55
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	PLESSIS EDMOND ABOUT	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	35
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	SAINT OUEN TERRA NATURA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	65
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCEAUX 7 CLOS SAINT MARCEL	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse :	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
				Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



N° 11093 * 20
Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD
(2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise **PIERRE ETOILE**

ANNÉE ou exerci
du **01/08/2018**

Adresse **43 RUE CAMILLE DESMOULINS 92130 ISSY LES MOULINEAUX**

au **31/07/2019**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ZEITOUN JONATHAN				27 avenue Alphand 94160 SAINT MANDE			
2	Mme CECILE MANO				84 Rue Monge 75005 PARIS			
3	SUDROT OLIVIER				148 rue de Loumel 75015 PARIS			
4	KAIHARI ANITA				10 Ter Avenue de Rivoli 92190 MEUDON			
5	MARLIER LYDIE				2 Rue des Glaneuses 94440 NOISEAU			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	171061			171061				171061
2	81909		75	81984				81984
3	104791			104791				104791
4	70424			70424				70424
5	72925			72925				72925
6								
7								
8								
9								
10								
**	501110		75	501185				501185

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		58281
Totaux		58281

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
- de l'exercice..... (total col. 9 + total col. 10) ①	559466	- de l'exercice..... ①	
- de l'exercice précédent ②	450176	- de l'exercice précédent ②	
Nom et qualité du signataire		À..... le 31/10/2019	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



[Signature]

NOTICE

ENTREPRISES CONCERNÉES

Le présent relevé de frais concerne les sociétés, exerçant une activité industrielle ou commerciale et soumises à l'impôt sur le revenu d'après un régime réel d'imposition et les sociétés ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés lorsque ces frais excèdent, pour une ou plusieurs desdites catégories, l'un des chiffres suivants :

- 300 000 € ou 150 000 € pour l'ensemble des rémunérations directes et indirectes versées aux dix ou cinq personnes les mieux rémunérées (suivant que l'effectif du personnel dépasse ou non 200 salariés) ou 50 000 € pour l'une d'entre elles prise individuellement (sans qu'il y ait lieu de distinguer le nombre de collaborateurs) ;
- 15 000 € pour les frais de voyage et de déplacement exposés par ces personnes ;
- 30 000 € pour le total, d'une part, des dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens dont ces mêmes personnes peuvent disposer en dehors des locaux professionnels et, d'autre part, des dépenses et charges afférentes aux immeubles qui ne sont pas affectés à l'exploitation (ces frais, pris en compte globalement au regard du chiffre limite applicable, doivent être respectivement ventilés aux colonnes 7 et 8 du cadre A du présent imprimé) ;
- 3 000 € pour les cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire ;
- 6 100 € pour les frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles.

Le relevé, établi en un seul exemplaire, est destiné à être joint aux déclarations n° 2031-SD ou 2065-SD, suivant le cas. L'absence de production de ce relevé entraîne l'application des amendes prévues à l'article 1763 du Code Général des Impôts.

● Les personnes les mieux rémunérées.

Il s'agit, suivant que l'effectif du personnel excède ou non 200 salariés, des dix ou cinq personnes, à l'exclusion de celles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux à raison de leur activité dans l'entreprise, dont les rémunérations globales, directes ou indirectes, y compris les remboursements de frais, ont été les plus importantes au cours de la période correspondante. Les personnes n'ayant pas la qualité de salarié telles que gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée, gérants de sociétés en commandite, de même que les personnes qui, exerçant des activités non commerciales (avocats-conseils, conseillers techniques, etc.), prêtent leur concours exclusif et permanent aux entreprises intéressées, doivent être comprises éventuellement parmi les personnes les mieux rémunérées. Il est admis, à titre de règle pratique, que la désignation des personnes les mieux rémunérées peut, si l'entreprise le désire, être effectuée en fonction des dépenses exposées au cours de l'exercice précédent. Mention de ce choix doit être faite dans le cadre C, sous la forme suivante : « Relevé établi en fonction des personnes les mieux rémunérées de l'exercice... ». Toutefois, si l'un des cinq ou dix collaborateurs les mieux rémunérés au titre d'un exercice donné vient à cesser ses fonctions au cours de l'exercice suivant, c'est en fonction des dépenses exposées par son successeur ou, à défaut, par le sixième ou onzième collaborateur le mieux rétribué de l'exercice précédent, qu'il y a lieu, en principe, d'établir le relevé. **Bien entendu, les frais à déclarer restent ceux qui se rapportent à l'exercice pour lequel le relevé est fourni.**

● Montant des rémunérations de toute nature.

Cette rubrique englobe le montant total des rémunérations de toute nature fixes ou proportionnelles, les commissions ou honoraires, ainsi que les indemnités ou allocations diverses, autres que les indemnités professionnelles, admis en déduction des bénéfices imposables de l'employeur. En particulier, aucun abattement ou déduction pour frais professionnels ne doit être opéré sur les sommes qui ont été allouées aux personnes dont ils s'agit. Doivent être également compris dans la présente colonne les montants des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants. En revanche, sont à exclure les indemnités versées à l'occasion du départ d'un collaborateur de l'entreprise sous forme d'indemnité de congédiement, de prime de mise à la retraite, d'indemnité de non-concurrence ou pour rupture de contrat.

● Montant des indemnités et allocations diverses.

Il s'agit des indemnités et allocations professionnelles allouées aux personnes les mieux rémunérées, à l'exclusion des sommes qui doivent être mentionnées colonne 1 (cf. ●), c'est-à-dire des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants.

● Valeur des avantages en nature.

Les avantages fournis doivent être évalués selon les règles fixées à l'article 82 du code général des impôts.

● Montant des remboursements de dépenses de caractère personnel.

Les remboursements à déclarer concernent les dépenses de caractère strictement personnel (loyer de l'immeuble d'habitation, impôts, etc.), à l'exclusion de tous autres remboursements.

Remarque concernant les rémunérations directes ou indirectes et les remboursements de frais.

Le montant des sommes à déclarer sur le relevé peut différer de celui qui doit être mentionné sur la déclaration DADS-U ou DSN ou n° 2460 de l'employeur pour les 5 ou 10 personnes les mieux rémunérées. En effet, cette dernière déclaration ne fait état que des salaires, avantages et indemnités perçus par chaque bénéficiaire. Au contraire les frais à déclarer sur le présent imprimé doivent correspondre aux charges effectivement déduites des bénéfices imposables, y compris, le cas échéant, celles restant à payer à la clôture de l'exercice.

● Frais de voyage et déplacements.

Tous les frais de voyage et de déplacements engagés par les personnes les mieux rémunérées doivent figurer sous cette rubrique, qu'il s'agisse de frais habituels ou de frais exceptionnels, à l'exclusion des allocations forfaitaires attribuées pour couvrir les frais de l'espèce et qui doivent être mentionnées, selon le cas, colonne 1 ou 2 (cf. ● et ● ci-dessus). Il n'y a pas lieu de rechercher si ces dépenses sont inhérentes à l'emploi ou exposées dans le cadre de la gestion de l'entreprise, ni de distinguer suivant que leur règlement a été assuré directement par l'employeur ou sous forme de remboursement de frais.

● Dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens.

Les dépenses à prendre en considération à ce titre s'entendent des charges afférentes aux véhicules automobiles, avions de tourisme, bateaux ou navires de plaisance, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées sans qu'il y ait lieu de rechercher si cette mise à la disposition comporte ou non une contrepartie. Mais il convient d'exclure de cette rubrique les dépenses qui, incombant normalement à ces personnes, ont été prises en charge par l'entreprise sous forme de rémunérations indirectes et comprises, à ce titre, dans les sommes portées dans les colonnes 2 à 4 (frais d'essence et de réparation d'un véhicule mis gratuitement à la disposition d'un dirigeant ou d'un cadre pour son usage personnel, par exemple).

● Dépenses et charges afférentes aux immeubles non affectés à l'exploitation.

Il s'agit des dépenses et charges de toute nature, y compris les amortissements, afférentes aux immeubles d'habitation, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées. Le montant de ces dépenses et charges est diminué, le cas échéant, du montant des rémunérations indirectes correspondant à l'avantage en nature résultant de la mise à la disposition de ces immeubles en faveur desdites personnes.

● Notion de bénéfice.

Il s'agit du résultat fiscal déclaré par l'entreprise, abstraction faite des plus-values ou moins-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé et des déficits reportables des exercices antérieurs.

● Notion d'exercice.

Les deux exercices à prendre en considération s'entendent d'une part, de celui pour lequel le relevé est fourni, d'autre part, de l'exercice immédiatement précédent. Lorsque les deux exercices ont une durée différente, les chiffres afférents à l'exercice de référence sont ajustés au prorata de la durée de l'exercice pour lequel la comparaison est effectuée.

révision conseil audit expertise

EXEMPLAIRE GREFFE

PIERRE ETOILE

**Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2019

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE relatifs à l'exercice clos le 31/07/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

9 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 26.750 euros, 411 608 508 Paris RCS





[Handwritten signature]

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

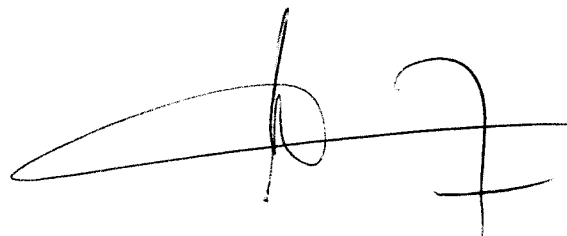


capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 28 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE,
représenté par Hélène LEROY

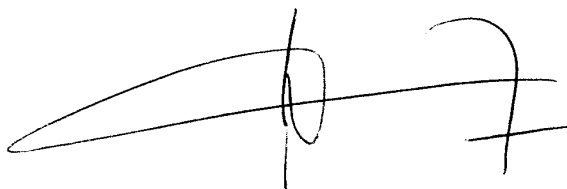


capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 2 Décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE,
représenté par Hélène LEROY



Bilan actif

	31/07/2019			31/07/2018
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	11 303	11 303		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000		2 000	2 000
Construction	10 000	2 396	7 604	8 104
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	91 579	35 052	56 527	23 044
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	39 585		39 585	41 155
Créances rattachées à des participations	7 305 619		7 305 619	7 204 154
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	20 915		20 915	20 915
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 481 000	48 751	7 432 250	7 299 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	450 360	57 860	392 500	400 850
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	729 119		729 119	111 684
Autres	956 419		956 419	496 813
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 012 242		1 012 242	2 082 497
Charges constatées d'avance	337 438		337 438	246 714
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 485 579	57 860	3 427 719	3 338 556
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	10 966 579	106 611	10 859 968	10 637 929

Bilan passif

	31/07/2019	31/07/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	8 948 828	8 489 560
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	908 904	859 268
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 077 731	9 568 828
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 914	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 914	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		324 008
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	349 923	100 953
Dettes sociales	138 333	109 552
Dettes fiscales	193 090	174 094
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	92 977	360 494
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	774 323	1 069 101
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	10 859 968	10 637 929

Compte de résultat

	31/07/2019		31/07/2018		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 115 979	100,00	3 966 062	100,00	-850 083	-21,43
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits			1 595	0,04	-1 595	-100,00
	3 115 979	100,00	3 967 657	100,04	-851 678	-21,47
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.	161 534	5,18	736 028	18,56	-574 494	-78,05
Variation de stocks (mat. prem.)	34	0,00	-400 850	-10,11	400 884	-100,01
Autres achats et charges externes	1 550 709	49,77	1 371 205	34,57	179 504	13,09
	1 712 276	54,95	1 706 383	43,02	5 894	0,35
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	65 679	2,11	62 054	1,56	3 626	5,84
Salaires et traitements	984 386	31,59	849 273	21,41	135 113	15,91
Charges sociales	474 586	15,23	435 521	10,98	39 065	8,97
Amortissements et provisions	72 795	2,34	15 360	0,39	57 435	373,93
Autres charges						
	1 597 445	51,27	1 362 207	34,35	235 238	17,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	-193 743	-6,22	899 067	22,67	-1 092 810	-121,55
Opérations en commun	0	0,00	0	0,00	0	
Produits financiers	1 167 056	37,45	110 992	2,80	1 056 064	951,47
Charges financières	73 451	2,36	146 643	3,70	-73 192	-49,91
RESULTAT FINANCIER	1 093 606	35,10	-35 650	-0,90	1 129 256	-3 167,60
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	899 863	28,88	863 417	21,77	36 446	4,22
Produits exceptionnels	20 871	0,67	1 783	0,04	19 088	NS
Charges exceptionnelles	11 831	0,38	5 932	0,15	5 898	99,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 041	0,29	-4 149	-0,10	13 190	-317,90
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
BENEFICE	908 904	29,17	859 268	21,67	49 636	5,78
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions légales du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue. Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

Ci-dessous les durées de vie des différentes catégories d'immobilisations :

Logiciels et brevets : 1 an

Constructions: 20 ans

Matériel de transport : 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 5 ans

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de la société en matière de retraite ne figurent pas en engagements hors bilan.

Compte tenu de différents facteurs, notamment l'âge moyen des salariés et leurs dates d'entrée dans l'entreprise, l'information n'est pas mentionnée car elle est jugée peu significative.

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- Actif immobilisé

Voir Tableau n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

- Créances

Se reporter au Tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Passif :

- Capital social :

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

- Dettes :

Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe.

Charges et produits exceptionnels :

Voir Tableau N°2053 de la liasse fiscale jointe.

CICE :

L'entreprise a enregistré dans les comptes de cet exercice, au crédit des charges de personnel, un crédit d'impôt compétitivité emploi de 1 632 €. Le CICE a permis une augmentation des salaires les plus bas.

Impôts différés:

Au 31 juillet 2019, 1 279 344 € de déficits fiscaux ont été pris en compte pour des quotes-parts de pertes qui n'ont pas encore été appréhendées dans les comptes de Pierre Etoile car affectées en

report à nouveaux dans les filiales. L'entreprise n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés.

Cautions :

Montant des cautions :

SOCFIM pour un total de : 339 200 €



Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	11303	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG	2000	KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	10000	KK	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KN	
		Matériel de transport *	Dont Composants	M3		KP	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			KT		
		Emballages récupérables et divers *			KV		
		Immobilisations corporelles en cours			KW		
	Avances et acomptes			KY	9500	KZ	
				LB	47382	LC	
				LE		LD	47916
				LI		LE	
				LJ		LF	
			LK		LI		
			LN	68882	LO	47916	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
	Autres participations			8U	7245309	8V	4666786
	Autres titres immobilisés			IP		IR	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	20915	IU	
				IQ	7266224	IR	4666786
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	7346409	OH	4714702

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	11303	IX	11303	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	2000	LZ	2000	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	10000	MC	10000
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
		Matériel de transport *	IU		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IV		MM		MN		MO	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MP		MQ	9500	MR	9500
		Emballages récupérables et divers *	IX		MS	13220	MT	82078	MU	82078
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MV		MW		MX	
	Avances et acomptes	NC		MZ		NA		NB		
				ND		NE		NF		
				NG	13220	NH	103578	NI	103578	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations	IO	4566891	OX		OY	7345204	OZ	7345204
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	20915	2G	20915	
				NI		NK	7366119	2I	7366119	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4566891	OK	13220	OL	7481000	OM	7481000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **PIERRE ETOILE**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11303	PF		PG		PH	11303
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1896	PN	500	PO		PQ	2396
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	3201	QI	3167	QJ		QK	6368
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30637	QM	11267	QN	13220	QO	28684
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	35734	QV	14934	QW	13220	QX	37448
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	47037	ØP	14934	ØQ	13220	ØR	48751

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : **PIERRE ETOILE**Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		A plus d'un an 4	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	7305619	UN	7305619				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	20915	UV		UW	20915				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	729119		729119						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	123259		123259					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	54446		54446					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	778714		778714						
	Charges constatées d'avance	VS	337438		337438						
	TOTAUX			VT	9349510	VU	9328595	VV	20915		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'un an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	349923		349923						
Personnel et comptes rattachés		8C	62370		62370						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75963		75963						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	165734		165734						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27356		27356						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	92977		92977						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	774323	VZ	774323					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Négatif = perte
Positif = Bénéfice

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	% détention	Chiffre d'affaire 2018	Résultat comptable 2018
SCI Sceaux 7 Clos St Marcel	791427214	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	50,00 %	20 833 €	-49 483 €
SCI 73 Avenue de Robinson	810885764	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	30,00 %	9 140 512 €	2 290 809 €
SCI Montigny Terra Natura	539320697	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	12 191 315 €	2 643 872 €
SCI Gèvres 114 Grande Rue	809817661	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	30,00 %	0 €	-1 188 510 €
SCI MONTRUILL PESNON-RESISTANCE	814029567	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	80,00 %	0 €	-165 356 €
SCI MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	30,00 %	0 €	-1 744 255 €
SCI MONTIGNY STEPHENSON	810491993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	30,00 %	0 €	-2 222 €
SCI VARENNES JARCY	824495071	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	90,00 %	0 €	-2 234 €
SCI Antony Mounié Parc Bourdeau	830424388	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	-314 238 €
SCI Le Plessis Edmond About	831686993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	35,00 %	0 €	-3 810 €
SCI LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	80,00 %	0 €	-11 179 €
SCI LE PLESSIS TREVISSE	832242325	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	55,00 %	0 €	-217 622 €
SCI SUCY JEAN MOULIN	835368689	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	80,00 %	0 €	-1 063 €
SCI LE BLANC MESNIL CASANOVA	841325814	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	100,00 %	0 €	-1 015 €
SCI MONTIGNY LES SIRENES	791600844	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	100,00 %	0 €	-17 715 €
SCI BAGNEUX TERRA NATURA	753944073	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	64,50 %	0 €	-29 938 €
SCI AUBERVILLIERS MARCEL CARNE	504204439	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	75,00 %	0 €	-11 448 €
SCI GENNEVILLIERS JULES DOMIEN	504231952	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	97,00 %	0 €	-2 386 €
SCI SAINT OJEN TERRA NATURA	537523870	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	74,00 %	0 €	190 675 €
SCI NOISY TERRA NATURA	752336131	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	55,00 %	0 €	-17 644 €
SCI RESIDENCE BOIS ROCHEFORT (LIQUIDEE)	493296156	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	16,67 %	Pas de données	Pas de données
SCI MEDERIC GABRIEL PERI	501135511	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	40,00 %	Créée en 2019	Créée en 2019
SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS	802740290	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	5 000 €			
Les Promoteurs du Grand Paris	841743479	2 rue de Penthièvre 75008 PARIS	120 000 €			
SCI BOIS VERRIERE	845195809	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €			



[Signature]

Etat des provisions

Réglémentées	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Provisions pour reconst. gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger avant le 1.1.92				
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger après le 1.1.92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglémentées				
Total				
Pour risques et charges	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total		7 914,00		7 914,00
		7 914,00		7 914,00
Pour dépréciation	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		57 860,00		57 860,00
Autres provisions pour dépréciation				
Total		57 860,00		57 860,00
Total général		65 774,00		65 774,00
Dont dotations et reprises		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
D'exploitation				
Financières		57 860,00		
Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice		7 914,00		

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 305 619,00	7 305 619,00	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	20 915,00		20 915,00
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés	729 119,00	729 119,00	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	123 259,00	123 259,00	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54 446,00	54 446,00	
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	778 714,00	778 714,00	
Total	9 349 510,00	9 328 595,00	20 915,00
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	349 923,00	349 923,00		
Personnel et comptes rattachés	62 370,00	62 370,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 963,00	75 963,00		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	165 734,00	165 734,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	27 356,00	27 356,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés	92 977,00	92 977,00		
Produits constatés d'avance				
Total	774 323,00	774 323,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
(Dettes fournisseurs et comptes rattachés)		161 888,11
Dettes fiscales et sociales		110 562,6
Total		272 420,85

